

Franck Sanselme

DES RIVERAINS À L'ÉPREUVE DE LA PROSTITUTION

FONDEMENTS PRATIQUES ET SYMBOLIQUES DE LA MORALE PUBLIQUE

Pays abolitionniste, la France ne réprime la prostitution que lorsque celle-ci trouble la morale et l'ordre publics par l'exhibition sexuelle (article 222-32 du Code pénal) et « l'attitude ou la tenue vestimentaire de nature à provoquer la débauche », selon la définition du racolage, qu'il soit désormais actif ou passif (article 225-10-1 du Code pénal). Doit-on, pour autant, tenir pour acquises, naturelles et universelles ces catégories juridiques d'« ordre et de morale publics » ? À l'encontre du postulat durkheimien (1991) qui considère le droit comme le reflet des mœurs, une autre sociologie nous invite à être plus attentifs à l'infiniment petit des ordres sociaux se fabriquant en situations interactionnelles (E. Goffman, 1973) et préfère postuler que l'institution d'une société ne se réduit pas au « légal », c'est-à-dire à une définition officielle et autorisée du réel. La seule construction juridique de la réalité sociale ne pourrait rendre compte de « faits sociaux » en miniature, beaucoup moins stables et généralisés mais qui forment pourtant la trame de la vie ordinaire et de ses pratiques.

C'est dans cette optique que nous avons souhaité interroger la portée et le sens réel des notions d'ordre et de morale publics dans le cas du phénomène prostitutionnel étudié au sein d'un quartier rennais dont les habitants sont confrontés quotidiennement aux prostituées qui s'y sont récemment implantées. Les exigences tacites que formulent les riverains à l'encontre des prostituées, lors des contacts mixtes entre les deux populations, sont avant toute chose celles d'une conformité à certains rôles stéréotypés. Une conformité que semblent largement refuser ces femmes dont les infractions aux normes identitaires révèlent, en négatif, les attentes normatives des habitants et, au-delà, leur « vraie » conception de l'ordre et de la morale publics.

Un problème d'infractions secondaires aux normes identitaires

D'après Goffman, les processus de stigmatisation qui affectent un individu naissent, relationnellement, des écarts relevés entre ses identités sociales virtuelle

(imputée) et réelle (avérée) (1975, pp. 150-152). Ce schéma peut-il cependant s'appliquer à une personne qui se prostitue dans la rue, qui divulgue publiquement, et avec ostentation, son activité et annule, de ce fait, tout risque de discordance entre ses identités virtuelle et réelle « du moment » ? Comme le notent les habitants du quartier rennais Saint-Hélier à propos de l'arrivée soudaine des prostituées africaines, aucune ambiguïté n'était possible :

« Par leur tenue, on a su tout de suite que c'était des prostituées, oh la, oui [rires de l'enquête] ! C'est ce qu'on voit sur les trottoirs à Paris. Franchement, ça se voyait... quand elles étaient avec leurs grandes chaussures. Vous aviez aussi le short avec le bas des fesses qui apparaît, des choses comme ça. On ne pouvait pas les manquer ! », (habitant).

« Quand elles ont débarqué, c'était impossible de les rater ! Rien qu'à leur tenue... Oui, ça a été assez folklorique quand on les a vues débarquer dans le quartier [rires de l'enquête] ! Mais on a pris ça avec philosophie. Ici, c'est un quartier assez dynamique, animé. Et au début, avec l'arrivée des prostituées, on s'est dit « tiens, ça va donner une nouvelle dynamique, ça va faire un peu d'animation ! », d'autant qu'il y avait certaines scènes comme des combats de perruques que j'ai même filmés au camescope ! », (habitant).

La question de la visibilité de l'activité prostitutionnelle semble ici, au départ, détachée de toute considération morale négative. Il y a dans la tenue vestimentaire comme dans le comportement, quelque chose d'attendu, sinon d'amusant, qui ne bouleverse pas mais plutôt confirme les catégories usuelles d'identification des riverains en matière de prostitution. Cela vaut également pour une autre figure, haute en couleurs, de la prostitution du quartier ; un travesti tenu à la performance (à l'interprétation publique et convaincante de son rôle) et ainsi socialement autorisé à exhiber les stéréotypes d'une féminité et d'une sexualité exacerbées (Mendes-Leite R., 1988).

« La prostitution ici est tout à fait visible. C'est une prostitution qui est tout à fait affichée. Les filles sont dans la rue et c'est sans ambiguïté. Elles ont des cuirs et des petites

Les Annales de la recherche urbaine n° 95, 0180-930-VI-04/95/pp. 111-117 © METATM.



Manifestation des riverains du quartier Saint-Hélier contre la prostitution.

Jean-Claude Moschetti/REA

minijupes, des bottes. C'est quand même des tenues particulières...

– Q : comme le travesti de l'avenue Barthou...

Oui, c'est vrai qu'il est assez surprenant... mais c'est un travesti ! Il est bien dans son rôle», (habitant).

Il convient donc d'être attentif au fait qu'il existe, dans l'opinion commune, des attentes routinières de rôles à l'égard des prostitué(e)s et que ce sont ces attentes, plus que toute atteinte à la moralité publique, qui ne doivent pas être démenties. Passé, alors, le premier temps, éphémère, de la surprise et de l'«animation» de quartier, se dévoilent d'autres exigences normatives de la part d'une population passablement agacée par certains comportements :

«Les filles sont souvent déplacées. Il y en a des nouvelles. Et on a noté que celles dans la rue, là-bas, étaient plus... adéquates (c'est peut-être un peu maladroit ce que je vais dire) aux normes de la prostitution que celles qu'on avait, nous. J'entends par là que celles qu'on avait étaient particulièrement arrogantes, agressives, gueulardes, hystériques et tout, et plutôt moches. Alors que les nouvelles, là-bas, étaient plus discrètes, plus... passives et puis elles étaient plus jolies», (habitant).

«Maintenant, c'est vraiment du racolage actif, c'est "tu viens ou tu viens pas !" C'est plus comme ça. Il n'y a pas de finesse, c'est pas "viens mon chéri", comme dans le truc classique, quoi», (habitant).

Ces «normes de la prostitution», que les habitants se risquent ainsi à évoquer, se construisent explicitement dans le miroir inversé des stéréotypes accrochés

à une prostitution dite «classique», apparentée à un métier (Pryen S., 1999, pp. 105-151), avec ses rôles codifiés, dont les prostituées africaines paraissent ignorer certaines règles, en l'occurrence celles du racolage. En témoigne ce rapport, très circonstancié, adressé par un riverain à la police :

«Vendredi 21 juin 2002 avait lieu la fête de la musique. Je rentre de ville samedi vers 1h30 du matin... J'emprunte la rue Saint-Hélier à partir de l'avenue Janvier, pour aller jusqu'au boulevard Laënnec. Je traverse pour me trouver du côté gauche et éviter ainsi le risque de croiser les prostituées qui se trouvent plus souvent à droite de la rue [...]. Je poursuis pour rejoindre la place du Verger. J'aperçois que deux des prostituées s'avancent vers le 7] où une autre garde sa place. L'une des prostituées décroche pour traverser la rue Saint-Hélier dans ma direction. Je ne la regarde pas. Entre-temps, j'aperçois une femme de couleur noire avec un blanc dans une voiture garée juste devant la place [...]. Je ne m'attarde pas. Je me trouve donc rue du Verger en allant vers l'allée Nouaille. Je vois la prostituée qui continue derrière moi. J'entre dans l'allée Nouaille. Elle me dit : "Hey... Viens. Viens, viens". Je me retourne rendu à 15 mètres dans l'allée et elle est postée sur le trottoir en face de l'allée et continue : "Viens, viens" accompagné de grands gestes du bras. Il est 1h45. Elle vient de faire 60 mètres pour arriver jusque là!!! Excédé, je vais la voir pour lui faire la morale : "Non mais, ça ne vous embête pas de me racoler comme ça ?". Elle me regarde apparemment sans rien comprendre. "Vous savez que je peux appeler la Police pour qu'elle vienne constater votre délit de racolage". Silence. Elle ne comprend rien. "Vous voulez que j'appelle la Police ?". Je montre en même temps mon portable [...]. Et là, elle me répond : "Vas-y... tout de suite. Tout de suite!!!" [...]. Et là, elle m'insulte dans une

langue inconnue, genre un patois local d'une contrée perdue du Sénégal : *Zouloussi, zouloussi mbumka...*

[...] Alors, je fais quoi la prochaine fois ? Puis-je la prendre en photo au moment où elle me racole ? Puis-je la badigeonner de ketchup ou de mousse à raser ? [...]. Je considère ce racolage actif comme un harcèlement, une agression directe, et demande donc quelle défense puis-je légitimement adopter ? Tout racolage de ces femmes sur ma personne sera dorénavant systématiquement suivi d'une plainte à vos services. Merci ».

Ce qui vient faire irruption dans l'expérience de l'habitant ne modifie pas fondamentalement son jugement de valeur sur la prostitution *stricto sensu* ; celle-ci relèverait d'une infraction plutôt « primaire » ou « première », d'ailleurs souvent teintée de misérabilisme à l'égard de celles qu'on appelle des « pauvres filles ». Ce sont, en fait, des attentes routinières de rôles « professionnels » qui se voient perturbées par des modes de conduite prostitutionnelle non intégrés. Cette infraction « secondaire » confirme parfaitement la précarité de l'ordre social dans lequel deux protagonistes, ne partageant pas un sens commun de la situation, ne peuvent coopérer au maintien d'une interaction. Et c'est par un retournement de situation assez inattendu que le riverain s'expose à son tour à un jugement d'identité négatif de la part de prostituées qui ne craignent pas de railler et de défier les hommes du quartier :

« Maintenant, il n'y a plus la même arrogance. Mais avant, elles [les prostituées] se foutaient de notre gueule ! Quand elles me voyaient vider les poubelles, le soir, c'était : "ah, ah, ah !" C'était frustrant, hein », (habitant).

« Un soir, il y en a une qui m'a interpellé. Moi, ça ne m'intéresse pas. Elle m'a nargué. Et en plus, elle était sûre d'elle, vraiment sûre d'elle, hein, la nana prête à t'écraser, quoi, parce qu'il y avait son mac derrière ! », (habitant).

Un monde renversé, en somme, qui ne reconnaît plus vraiment les « attributs sociaux associés aux hommes, et au masculin : la force, le courage, la capacité à se battre, le "droit" à la violence et aux privilèges associés à la domination de celles, et ceux, qui ne sont pas, et ne peuvent pas, être virils : femmes, enfants... » (Molinier P., Welzer-Lang D., 2000). Un tel déni de virilité n'est pas sans ébranler la « sécurité ontologique » (Giddens A., 1994, p. 98) et la confiance de certains habitants, jusque dans les environnements censés les protéger ou les comprendre :

« Quand je suis passé porter plainte au commissariat, pour cette histoire de racolage actif, ils se sont foutus de ma tronche là-bas. De toute façon, c'est des réactions classiques... C'est-à-dire un mec qui va porter plainte pour racolage actif, forcément on nous rit au nez. La réflexion c'est plutôt "vas-y, fallait en profiter !" », (habitant).

Ce sont dans ces inquiétudes et ces incertitudes que se logent plus certainement les fondements d'une morale qui poussent les résidents à dénoncer l'activité prostitutionnelle par des lettres et des pétitions

Quartier Saint-Hélier de Rennes, il voulait du silence : quatre prostituées molestent un riverain

« Peu après minuit, un jeune homme de 25 ans [...] a voulu faire cesser le bruit en bas de son immeuble, rue Saint-Hélier. Il a quitté son appartement et n'a pas hésité à descendre dans la rue pour demander aux prostituées de faire moins de bruit. La remarque n'a pas plu aux jeunes femmes. Quatre d'entre elles lui ont sauté dessus. La bagarre a été courte mais très violente. Un médecin légiste a constaté des traces de coups de poing, de coups de pieds et même de strangulation sur la victime. Il lui a délivré un arrêt de travail de 10 jours. [...].

Il y a deux jours, un voisin a braqué une lumière sur une prostituée en action dans la cour de son immeuble, pour la déranger. Le client a déguerpi. Mais quand il est descendu pour demander à la prostituée d'aller travailler ailleurs, elle est partie chercher du renfort. Il a été agressé par cinq femmes. Le riverain aurait été légèrement blessé » (*Ouest France* – 14 février 2003).

adressées aux pouvoirs publics, des interventions au conseil municipal, des communiqués dans la presse et des manifestations en ville. Une dénonciation par ailleurs empreinte de revendications territoriales et identitaires, et dont les formes représentent autant de régulations symboliques afin de rétablir des hiérarchies sociales renversées.

Gens d'ici et prostituées d'ailleurs

En appeler au droit et à la loi afin de régler radicalement une situation qui, habituellement, relève plus des exigences normatives tacites et des solutions négociées, en dit long sur l'extrême sensibilité du problème.

Restée lettre morte, cette demande d'éviction fut

Monsieur le Préfet,

Depuis près d'un an, la présence de nombreuses prostituées d'origine africaine, dans le quartier de la gare [...] porte atteinte à la tranquillité publique et constitue une nuisance insupportable pour les résidents [...].

En conséquence, nous vous demandons instamment, en vertu du pouvoir de police administrative qui vous est conféré (article 2212-n° 2 du code général des collectivités territoriales) de prendre un arrêté interdisant la présence de toute prostituée dans le quartier concerné, afin de rétablir l'ordre public. [...].

Le président de l'association Laënnec- Saint Hélier

néanmoins satisfaite temporairement sur un registre symbolique lors de la manifestation organisée en septembre 2002 par les habitants. Mobilisant une centaine de personnes derrière la banderole « Non à la prostitution », son objectif premier était de « fermer le quartier dans le sens de se le réapproprier », de « s'approprier le quartier en le fermant un soir », confiant deux de ses participants. Voilà qui nous éclaire déjà un peu plus sur les concepts de « nuisance » et d'« ordre public », sur la nature territoriale de l'offense commise par les prostituées.

Vécue sur le mode de l'« intrusion dans le domaine privé » ou de la « violation de propriété », une première

offense est celle qui atteint l'espace intime des habitants. L'atteinte est ici généralement visuelle et sonore, rarement physique. Les scènes de prostitution qui se déroulent « en direct » devant les fenêtres (parfois celle des enfants !) ainsi que les bruits qui les accompagnent (« cris » et « chants » des prostituées, ballet de voitures, concert de klaxons et d'autoradios) pénètrent facilement à l'intérieur de la sphère domestique. Très mal tolérées, elles abolissent la séparation symbolique entre le dedans et le dehors. Au-delà des « nuisances » invoquées, il y a cette offense faite au sentiment de propriété individuelle, au territoire sacré du moi. Une transgression beaucoup plus sociale que légale et, de ce fait, difficilement réparable par le droit. Comme le note un habitant, « il n'y a pas vraiment d'effraction, même quand ça se passe dans les parkings ou dans les cours privés ».

Tout aussi problématiques pour les riverains sont les offenses commises sur les territoires publics du Nous. Elles résultent d'une compétition, parfois féroce, entre habitants et prostituées pour l'occupation nocturne d'espaces non appropriables légalement par l'une ou l'autre des deux parties en présence :

« On a essayé de leur dire que le territoire n'est pas à elle, ... ni à nous, que c'est à tout le monde et qu'elles se l'approprieraient absolument le soir. Elles avaient aussi comme idée toute faite que toute femme qui rentrait dans le parc était une adversaire, une concurrente ! », (habitant).

« On a une connaissance qui promenait son chien dans le parc. Elle était à l'abri du soir pour nous attendre. Et elle s'est faite... pratiquement virer par une fille. Alors là, je suis intervenu de façon assez virulente. Ça l'a calmée. Elle a eu la trouille. Elle ne recommencera pas. Mais il y a une réaction à virer tout ce qui est autre », (habitant).

« Il y a des réunions canines dans le parc, le soir. On promenait, sympa, nos chiens ; on parlait de chiens et d'autres choses. Et puis elles sont arrivées là, dans le parc, pour faire leurs passes. [...] On était sur leur territoire. Elles nous disaient : " *Problem! Business! Rentrez chez vous!* " », (habitant).

Résignés ou prudents, certains préfèrent adopter une stratégie d'évitement :

« Bon, je sors beaucoup moins qu'avant. Mais l'été, me faire une petite balade, j'aime bien. Maintenant, j'aurais plus tendance à partir directement par là alors que par la rue Saint-Hélière, je trouve ça plus sympa que de prendre la rue Dupont des Loges qui est vide. Mais elles sont là et je préfère éviter. Mais je me dis " mince, c'est accepté qu'elles soient là " et elles sont plus fortes que nous ! », (habitant).

Autre revendication territoriale, mais plus inattendue, celle de la quasi-propriété des équipements urbains locaux :

« Il y a une petite fontaine sur la petite place où on a fait la manifestation. Je crois que c'est un artiste qui a fait cette fontaine pour la ville. Eh bien, elles [les prostituées] l'utilisent pour se laver, pour faire leur toilette ! », (habitant).

Objet de toutes les souillures dans l'imaginaire collectif, le corps de la prostituée ne se contenterait plus d'occuper et de revendiquer ouvertement un lieu. Il le contaminerait. L'offense serait ici redoublée.

Les riverains se plaignent ainsi de retrouver au matin seringues, kleenex, boîtes de médicaments psychotropes, excréments et autres préservatifs usagés dans la rue, les cours intérieures et les parcs investis par les prostituées et leur clientèle durant la nuit. Porteurs d'humeurs suspectes (sang, sperme), ces déchets nocturnes alarment tout particulièrement la population dont les craintes se focalisent principalement sur l'exposition des jeunes enfants (venus le lendemain jouer innocemment dans les parcs) au danger d'une contamination par le virus du sida. Des plus classiques, l'argument hygiénique ou microbien ne suffit pourtant pas à expliquer cette peur de la souillure. Un tel argument semble rationaliser d'autres préoccupations, plus symboliques. Comme le note l'anthropologue Mary Douglas, la saleté est « quelque chose qui n'est pas à sa place. Ce point de vue [...] suppose, d'une part, l'existence d'un ensemble de relations ordonnées et, d'autre part, le bouleversement de cet ordre. La saleté n'est donc jamais un phénomène unique, isolé. Là où il y a saleté, il y a système. La saleté est le sous-produit d'une organisation et d'une classification de la matière, dans la mesure où toute mise en ordre entraîne le rejet d'éléments non appropriés » (Douglas M., 2001, p. 55). Le risque de contamination par ce type d'offense territoriale indirecte est bien plus social que bactériologique. Il est pour les habitants celui d'une disgrâce collective qui, disent-ils de façon unanime, transforme et stigmatise le « petit village » d'autrefois en un lieu désormais réputé comme étant le « quartier des putes » dont ils passent pour être les « voyeurs involontaires » ! Et il ne faut pas comprendre autrement – c'est-à-dire comme un bricolage intellectuel qui manipule des représentations et essaie de réordonner symboliquement un monde de l'entre-soi – les métaphores hygiénistes, médicales et organicistes qui entrent dans l'argumentaire anti-prostitution ; aux demandes, publiques mais vaines, adressées au procureur et au préfet d'« éradication totale et efficace de tous ces troubles à l'ordre public » selon le principe qu'« aucun quartier ne devrait être ni défiguré, ni gangrené » font écho, en privé, les termes de « nettoyage » d'un « phénomène qui ne fait que se développer, qui s'étend » et que l'on souhaiterait voir déplacé dans quelques périphéries désertes de la ville. Agents pathogènes ou infectieux, les prostituées sont clairement perçues comme une menace sociale pour l'harmonie et l'unité d'une communauté (aux frontières poreuses) qui se pense comme un organisme biologique :

« Avant l'arrivée de ces filles, la vie se régulait normalement. On a bien là un phénomène externe, qui crée cette situation-là. La vie se régulait... Il y avait le *sex-shop*..., il y

avait cette vie qui existait dans le quartier sans que ça perturbe la vie du quartier, sans que les gens se sentent agressés. Je veux dire, c'était la vie normale du quartier. Elle se régulait», (habitant).

En dernière instance, les offenses territoriales perpétrées par les prostituées se révèlent bien plus symboliques que matérielles. Elles touchent, entament l'idéal ou la fiction communautaires d'un quartier qui se pensait jusqu'à présent comme un espace de lieux de sociabilité préservé des flux qui caractérisent la postmodernité urbaine (Castells M., 1998, pp. 425-480). Les prostituées (et les réseaux qui les soutiennent) sont «maintenant chez elles et c'est ça le problème», déplore-t-on; au mieux, elles obligent les résidents à certaines stratégies d'évitement dans leurs déplacements nocturnes; au pire, elles les assignent le soir à résidence, «chacun refermant ses portes au fur et à mesure», voire les contraignent parfois à quitter le quartier. Le droit demeure donc relativement inefficace à réparer de telles offenses qui sont celles, finalement, qui renversent les rapports traditionnels de domination entre *established* et *outsiders* (Elias N., 1997), et qui transforment les habitants du quartier en étrangers de l'intérieur. Il ne resterait, à ces derniers, que le pouvoir des mots.

Tracer des frontières par des noms

Les actes de nomination ne sont jamais neutres socialement. Loin d'être de pures et simples opérations de description du monde, ils tentent, bien plus fondamentalement, de l'ordonner en y classant, de façon hiérarchique, les êtres et les choses (Durkheim E., Mauss M., 1968). Nommés, les acteurs de la prostitution du quartier Saint-Hélier n'échappent pas à la règle.

D'un côté sont réunis celui et celle que l'on appelle respectivement dans le quartier «Annabelle» ou «le petit travelo» et «La Blonde». L'attribution de ces sobriquets et d'un prénom fantaisiste leur est réservée. Elle marque une singularité en partie fondée sur des traits physiques qui les distinguent effectivement de leurs concurrentes africaines, elles «toutes semblables», nous disent les habitants. Néanmoins, un tel régime de faveur, très circonstanciel, est également l'affaire d'une communauté qui, ici comme ailleurs, récupère symboliquement ses marginaux (Zonabend F., 2000, p. 271), quitte à faire entrer dans une même catégorie deux prostitué(e)s que le genre (homme/femme), l'âge (- de 30 ans/+ de 40 ans) et la tenue vestimentaire (féminine et très suggestive/ordinaire voire défraîchie) séparent objectivement bien plus qu'ils ne les rassemblent. Mais la similitude, on le sait, ne tient pas à la qualité intrinsèque des choses ou des êtres; elle est «conférée à des éléments pris dans un schéma cohérent» (Douglas M., 1999, p. 77). Le schéma qu'ont mis en place les habitants relève d'une forme de contrôle social :

«Il y a une ou deux prostituées auxquelles on est habitué. Il y a Annabelle qui est... un travelo! Mais bon, ça fait partie du décor. Ils sont très gentils, quoi. Il n'y a aucun problème», (habitant).

«Il y a La Blonde, une artisane que tout le monde connaît. Je ne sais pas quel âge elle peut avoir. Cinquante ans, peut-être? Elle est toujours là, régulièrement. On la voyait [avant l'arrivée des concurrentes africaines] sous son arrêt de bus. Il y a aussi le petit travelo qui s'appelle Annabelle. Ils sont discrets. On sait qui est là», (habitant).

Annabelle et La Blonde font partie de l'expérience ordinaire des habitants. Dotés de surnoms, ces personnages deviennent d'autant plus familiers qu'ils paraissent se fondre physiquement dans le décor urbain. Ils sont ceux que l'on a toujours connus ou, du moins, vus et qui passent désormais inaperçus. Cette

Jean-Claude Moschetti/REA



Manifestation des riverains du quartier Saint-Hélier contre la prostitution.

invisible visibilité (*seen but unnoticed*, disent les ethnométhodologues) s'est construite sur un temps long qui n'est pas seulement chronologique. Temps cyclique et immobile de l'habitation puis de la routine, il est aussi celui du contrôle social pour une collectivité qui, certes, peut apprécier sur la durée les faits et gestes de chacun mais, également, réguler

symboliquement des événements sociaux en se fabricant notamment un passé commun avec ses prostituées « traditionnelles ». Ainsi le cas d'Annabelle, entré dans l'histoire du quartier bien que récemment descendu sur le trottoir avec l'arrivée des filles d'Afrique qui, concurrence oblige, l'ont contraint à abandonner une prostitution jusqu'à lors pratiquée à son domicile. Dans un même esprit d'enrôlement, qualifier d'« artisane » celles qui « travaillent à leur compte » et possèdent « leur fond de commerce » n'est guère incongru lorsque l'on réside dans un quartier particulièrement fourni en petits commerces. Ces fictions sont socialement nécessaires. Sur un plan symbolique, elles tentent de restaurer certaines positions de domination dans les relations entre *established* et nouveaux *outsiders*. Elles sont à même, pour un collectif d'habitants, de réaffirmer la prééminence d'un Nous contestée par les multiples offenses territoriales commises par les prostituées africaines. Devenus presque patrimoine local ou « déviants intégrés » (Goffman E., 1975, p. 164), Annabelle et La Blonde ne sauraient être confondues avec d'autres auxquelles on réserve d'autres noms.

Le répertoire des appellations mêle alors à la fois pronoms personnels et démonstratifs, noms communs et adjectifs substantivés qui opèrent par catégorisation générique et abstraite. Par exemple, l'emploi très équivoque du « ça » (« on a ça en bas de chez nous », « ça s'étend ») semble faire référence à une chose ou à un phénomène généralisé relativement inquiétant. Plus usuelle, l'utilisation du « Elles » (voire du « Ils » pour désigner le milieu « maffieux » et nébuleux de la prostitution) tend à faire entrer les « Filles » en un tout « Prostituées » indistinct. Enfin, « Africaines », « Noires », « Blacks » et « Métisses » complètent par des réductions phénotypiques un vocabulaire tout aussi généralisant, si ce n'est la subtile distinction entre « Noires » et « Métisses ». La perception tout comme l'évocation des traits phénotypiques construisent en fait une altérité plus ou moins négative. Elles consacrent la bipartition du Nous et du Eux tout en rétablissant symboliquement l'ordre de la domination sociale entre « gens d'ici » et « gens d'ailleurs ». Un tel classement n'est pourtant pas suffisant.

À géométrie variable ou, du moins, ambivalentes, les désignations se modifient lorsqu'elles quittent le registre de la dénonciation pour celui de la réhabilitation :

« Nous, ce qu'on veut, c'est faire quelque chose... contre elles et en même temps pour elles, pour qu'elles s'en sortent », (habitant).

La magie des mots, forte de l'autorité morale de leurs énonciateurs, suffit alors à réintégrer dans une commune humanité ces (« jeunes ») « Femmes » « violentées », « souillées », « importées » et « mises en esclavage sur le trottoir », « marchandises » ou « instru-

ments d'une organisation proxénète » qui les « exploite » et auxquelles il faut « venir en aide » : « on n'a rien contre elles, contre la Femme, réellement ; on veut l'aider », tient-on à préciser. Une telle requalification statutaire, si politiquement correcte soit-elle, contribue néanmoins à maintenir ces prostituées dans une catégorie-objet, abstraite, inoffensive et ainsi emblématique d'un groupe socialement dominé. Une altérité de commisération, en somme, plus ou moins misérabiliste, et qui restaure en partie une identité sexuelle masculine parfois malmenée.

La morale publique, ses fondements et ses exigences

Ici se vit au quotidien un *ordre social* d'une nature très spécifique fait de *jugements pratiques en situation*. Des jugements d'identité qui se déploient immédiatement dans les interactions, plus ou moins tendues, entre riverains et prostituées ; des jugements bilatéraux qui éprouvent souvent la « sécurité ontologique » des premiers, les font basculer, même si ce n'est que temporairement, du côté des personnes discréditées par des renversements temporaires de rapports de domination sociale. Chose apparemment inacceptable car ce que reprochent avant tout les habitants aux prostituées, c'est de ne pas tenir leur rang inférieur d'*outsiders* (dans leurs revendications territoriales) et de ne pas se conformer, lors des contacts mixtes entre les deux populations, à une identité professionnelle et sexuelle stéréotypée de « femmes exploitées ». Ils ne font alors qu'expérimenter, à leur tour, la petite différence honteuse qui les transforme en étranger de l'intérieur, qui remet parfois en cause leur virilité et les met provisoirement en situation de minorité. Mais n'est-ce pas là un micro phénomène relativement « normal » de la vie sociale, fait de situations où chacun tente de préserver son identité et de sauver la face, et constitutif de la construction, *in situ*, d'une morale publique ?

Cette « morale publique » est beaucoup plus attentive à préserver le « Je » (l'individu unique et concret comme valeur ultime) ou les petits « Nous » (le groupe restreint et particulier des habitants d'un quartier) que réellement attachée à une conscience collective (un grand « Nous ») transcendante ou dé-particularisée (le Nous représenté par le droit) qui engloberait les nouveaux entrants de l'espace public et se mobiliserait pour refonder le lien social et l'ordre républicain. Il convient, dès lors, de s'interroger sur le couplage de cette « morale privée » avec les catégories juridiques à prétention universaliste d'« ordre et de morale publics ». L'État républicain et ses agents peuvent-ils réellement entendre et partager des attentes normatives particulières, locales et pragmatiques, communautaires, au risque de céder à ce qui pourrait s'apparenter à des groupes de pression ou à des « entrepreneurs de

morale» (Becker H. S., 1985, pp. 171-187) dépourvus de projets de société autres que défensifs ? En matière de sécurité et de répression de la délinquance, le système unifié du droit moderne semble encore résister, en France, au développement inflationniste de droits sectoriels et catégoriels. Par exemple, les demandes répétées faites par les habitants en faveur de la prise d'un arrêté municipal interdisant temporairement la prostitution dans un périmètre donné de la ville, ont été qualifiées de «démagogiques» et de «médiatiques» par le maire de Rennes. Leurs propositions réglementaristes (périphéries urbaines réser-

vées à la prostitution) furent rejetées. Les riverains ne verraient alors, dans ce «laisser-faire», qu'une «déliquescence de la société quand, disent-ils, l'État n'est plus garant d'une certaine éthique et laisse se développer une logique de type mafieuse». C'est peut-être justement lorsque l'État refuse de garantir le droit du premier occupant et s'oppose à la libération des rapports de force et des intérêts particuliers qu'il réalise le mieux les aspirations égalitaristes de la citoyenneté.

Franck Sanselme

RÉFÉRENCES

Becker H. S., (1985), *Outsiders (Études de sociologie de la déviance)*, Paris, Anne-Marie Métailié.

Castells M., (1998), *La société en réseaux, tome 1 : l'ère de l'information*, Paris, Arthème Fayard.

Douglas M., (1999), *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/MAUSS.

Douglas M., (2001), *De la souillure (Essai sur les notions de pollution et de tabou)*, Paris, La Découverte.

Durkheim E., Mauss M., (1968), «De quelques formes primitives de classification», in Mauss M., *Essais de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, pp. 162-230.

Durkheim E., (1991), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

Elias N., (1997), *Logiques de l'exclusion (Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté)*, Paris, Arthème Fayard.

Giddens A., (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.

Goffman E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne (Les relations en public)*, Paris, Éditions de Minuit.

Goffman E., (1975), *Stigmate (Les usages sociaux des handicaps)*, Paris, Éditions de Minuit.

Mendes-Leite R., (1988), «Les apparences en jeu», *Sociétés*, n° 17, pp. 7-11.

Molinier P., Welzer-Lang D., (2000), «Féminité, masculinité, virilité», in Hirata H. et alii (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, pp. 71-76.

Pryen S., (1999), *Stigmate et métier (Une approche sociologique de la prostitution de rue)*, Rennes, PUR.

Zonabend F., (2000), «Pourquoi nommer ?», in Lévi-Strauss C., *L'identité (Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss professeur au Collège de France, 1974-1975)*, Paris, PUF, pp. 257-286.

Franck Sanselme est docteur en sociologie, chercheur associé à l'Institut de criminologie et sciences humaines (Rennes III).

< Franck.Sanselme@wanadoo.fr >